



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4956

Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Bibliothèque municipale de Lyon et la société Cheyne Editeur pour l'organisation d'une exposition en 2020

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 SEPTEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 SEPTEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 30 SEPTEMBRE 2019
DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 OCTOBRE 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme AIT MATEN (pouvoir à M. KISMOUNE), Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme HOBERT), M. CUCHERAT (pouvoir à M. SECHERESSE), Mme FRIH (pouvoir à Mme HAJRI), Mme BLEY (pouvoir à M. GIORDANO), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAIN (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), M. REMY, M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2019/4956 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LA VILLE DE LYON / BIBLIOTHEQUE
MUNICIPALE DE LYON ET LA SOCIETE CHEYNE
EDITEUR POUR L'ORGANISATION D'UNE EXPOSITION
EN 2020 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 10 septembre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Bibliothèque municipale de Lyon a pour mission de donner accès, facilement et au plus grand nombre, à l'essentiel de la production éditoriale française et étrangère, avec une attention aux domaines particuliers de l'édition comme la poésie.

En partenariat avec de nombreux acteurs de la culture, elle mène une action culturelle et pédagogique qui la positionne comme lieu de débat, de savoir et de découverte. Elle conçoit et réalise régulièrement des expositions avec des acteurs de l'édition.

Cheyne éditeur est un éditeur-imprimeur installé en Ardèche. Depuis près de quarante ans, la maison cherche à faire connaître, publier et diffuser une poésie contemporaine en s'appuyant sur un outil de création résolument indépendant, allant de la fabrication en interne à une diffusion-distribution autonome. Depuis 1980, Cheyne éditeur a acquis une solide expérience des grandes expositions et des animations. En partenariat avec d'autres acteurs culturels, Cheyne éditeur mène une action culturelle et pédagogique autour de la poésie et des différents métiers du livre et de l'imprimerie.

De mai à août 2020, en coopération avec Cheyne éditeur, la Bibliothèque municipale de Lyon, proposera un programme d'actions à destination de ses publics, autour d'une exposition réalisée à la Bibliothèque de La Part-Dieu.

A cette fin, il est donc proposé une convention de partenariat entre la Ville Lyon et Cheyne éditeur qui a pour objet de fixer les conditions et les modalités de ce dernier.

Cette collaboration portera sur les éléments suivants :

- une exposition qui se tiendra dans la Galerie de la Bibliothèque de la Part-Dieu du 26 mai au 28 novembre 2020 ;
- un programme d'action culturelle sur le réseau BmL ;
- un programme d'actions pédagogiques ;
- la communication de l'événement.

Le budget prévisionnel de cette collaboration s'élève à 70 000 euros.

Vu ladite convention ;

Oui l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

- 1- La convention de partenariat susvisée, établie entre Cheyne éditeur et la Ville de Lyon / Bibliothèque municipale, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document et tous les autres documents afférents.
- 3- La dépense est inscrite sur l'exercice en cours et suivant sur le programme CULTURECOM, fonction 321.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER